|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf | Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:unep-old.emf | **CBD** |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| U:\Working Folders\Logos\CBD-official\logo-cbd-fr\cbd-logo-print-blk-fr.png |  | Distr.  GÉNÉRALE  CBD/COP/14/12/Add.1  25 novembre 2018  FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS |

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quatorzième réunion

Sharm El-Sheikh, Égypte, 17-29 novembre 2018

Rapport sur le débat de haut niveau  
14–15 novembre 2018

## Introduction

1. Une réunion ministérielle de haut niveau organisée dans le cadre de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, de la neuvième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et de la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation s'est tenue à Sharm El-Sheikh, en Égypte, les 14 et 15 novembre 2018. Ayant pour thème « Investir dans la biodiversité pour la planète et ses peuples », cette réunion a rassemblé des ministres de l'Environnement, d'autres chefs de délégation et ministres, ainsi que d'autres représentants de haut niveau des secteurs de l'infrastructure, de la fabrication et de la transformation, des secteurs énergétique et minier et de la santé, et des représentants d'organisations nationales et internationales, d'autorités locales et de gouvernements infranationaux, du secteur privé, des peuples autochtones et des communautés locales et de la jeunesse.

## Allocutions de bienvenue

1. Le débat de haut niveau était présidé par Mme Yasmine Fouad, ministre de l'Environnement de l'Égypte, qui a ouvert la réunion à 10h00 le 14 novembre 2018. Rappelant que la treizième réunion de la Conférence des Parties était axée sur l'intégration de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme, de la pêche et de la sylviculture, Mme Fouad a souligné l'objectif de la réunion en cours qui consistait à intégrer la biodiversité dans les secteurs énergétique et minier, des infrastructures, de la fabrication et de la santé. La biodiversité devrait aussi être intégrée dans les politiques, budgets et plans nationaux. Elle a également accueilli avec satisfaction la participation du ministre des Finances de l'Égypte à la réunion. Elle a promis le soutien de son pays aux autres pays africains par le biais de partenariats, de politiques et de partages d'expériences ainsi que la pleine coopération avec les organisations internationales et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. L'objectif de la réunion en cours ne devrait pas se limiter à fixer des priorités pour l'avenir, mais devrait aussi adopter des initiatives et des mécanismes innovants en faveur de l'intégration de la biodiversité. Une nouvelle initiative visant à traiter la perte de biodiversité et les changements climatiques par l'utilisation d'approches naturelles serait soumise avant le début de la réunion de la Conférence des Parties. Rappelant que la Convention avait été envisagée à l'origine par un scientifique égyptien, M. Mostafa Tolba, afin de favoriser l'utilisation durable et le partage équitable des ressources, elle a encouragé les participants à définir des priorités, prendre des mesures importantes et créer une feuille de route alignée sur les objectifs de développement durable et les programmes et politiques nationaux, dans l'intérêt de la jeunesse et des générations futures.
2. Ont également prononcé des allocutions de bienvenue : M. Khaled Fouda, gouverneur du gouvernorat du Sinaï Sud ; M. José Octavio Tripp Villanueva, ambassadeur du Mexique en Égypte ; M. Erik Solheim, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; Mme Cristiana Paşca Palmer, secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique ; et M. Siim Kiisler, ministre de l'Environnement d'Estonie et président de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.
3. M. Fouda a souhaité la bienvenue aux participants à Sharm El-Sheikh, la « ville verte ». Il a déclaré que le rôle de l'Égypte dans le domaine de la culture et de la conservation de l'environnement était universellement respecté. La ville a accordé la priorité à la fraternité, à l'ouverture, à la tolérance et au respect de l'environnement. Par ailleurs, elle est entourée de réserves naturelles, telles que Ras Um El Sid et Nabq.
4. M. Tripp Villanueva a déclaré qu'il était nécessaire d'accélérer les efforts afin de tenir l'intégralité des engagements d'ici à 2020 et 2030, avec la participation des ministres de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Sylviculture, de la Pêche et du Tourisme, ainsi que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale du tourisme, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). La gestion durable des secteurs énergétique et minier ainsi que des autres secteurs est essentielle pour éradiquer la pauvreté et les inégalités. Le débat de haut niveau est une occasion importante pour établir un dialogue constructif entre ces secteurs, afin de trouver des solutions possibles pour le développement à l'échelle locale et régionale.
5. M. Solheim a commencé son allocution par l'annonce de quelques bonnes nouvelles, dont l'interdiction de la vente de cornes de rhinocéros et une augmentation du nombre de pandas en Chine, un centre de tourbière en Indonésie et le retrait du léopard des neiges de la liste des espèces en danger critique d'extinction. Néanmoins, le succès des humains constitue toujours un danger pour d'autres. Un leadership politique impliquant des modèles d'entreprise est nécessaire pour la mise en place d'une « nouvelle donne pour la nature ». La conservation constitue une proposition gagnant-gagnant. Au Botswana par exemple, le tourisme est la deuxième source de revenus la plus importante. La conservation pourrait être efficace, toutefois seulement à condition que la population la considère comme avantageuse. Dans l'État de l'Andhra Pradesh, en Inde, l'agriculture est associée à la nature dans le cadre d'une agriculture naturelle « budget zéro », avec moins de fertilisants et de pesticides, mais de plus grands rendements et une protection accrue de la nature. Une communication claire est essentielle. Avec ses nombreux acronymes, le jargon utilisé dans le domaine de la biodiversité est incompréhensible pour le monde extérieur. Tout le monde aime la nature et soutiendrait un mouvement politique pour la nature.
6. Mme Paşca Palmer a déclaré que les efforts fournis pour enrayer l'appauvrissement de la nature et de la biodiversité n'étaient pas été suffisants. Tous les secteurs de la société et de l'économie devraient être impliqués afin d'inverser la courbe de la perte de biodiversité et de contribuer à la Vision de la Convention à l'horizon 2050 pour vivre en harmonie avec la nature. Pour ce faire, différentes méthodes impliquant différents acteurs pourraient être appliquées. En tant que communauté, nous avons besoin que les aspects économiques, sociaux, écologiques et moraux soutiennent la conservation de la biodiversité, il est donc nécessaire de fournir des preuves et études scientifiques qui appuient ce discours. Il faut accélérer les mesures pour réaliser les Objectifs d’Aichi pour la biodiversité, par le biais de plans, programmes et politiques thématiques pluridisciplinaires. Tous les acteurs concernés devraient être impliqués. Le processus pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait être transformateur et répondre de manière adéquate aux défis et aux possibilités croissantes pour réaliser la vision de vivre en harmonie avec la nature d'ici à 2050. Il reste peu de temps pour agir. Nous devons nous appuyer sur la sagesse et le courage collectifs pour faire avancer les changements nécessaires.
7. M. Kiisler a souligné l'importance de développer des solutions innovantes pour assurer une consommation et une production durables, impliquant une efficacité accrue des ressources, des politiques environnementales performantes, des systèmes de données environnementales accessibles, une gestion durable des ressources et des partenariats entre tous les acteurs. Des mesures d'incitation devraient être mises en place afin de promouvoir une gestion durable des sols, y compris de nouvelles possibilités économiques pour un secteur privé responsable. Afin d'assurer le soutien de l'ensemble des citoyens, les enfants devraient recevoir une éducation écologique axée sur une vie et une consommation durables. Les étapes devraient comprendre : une stratégie mondiale concernant les données environnementales, une gestion durable des sols, l'amélioration des politiques de gestion des déchets et relatives aux plastiques, le financement durable des services écosystémiques, des procédures de passation des marchés publics durables et un environnement sain pour des personnes en bonne santé.

## Discussion de groupe dirigée : l'importance d'investir dans la biodiversité pour la planète et ses peuples

1. Lors de la séance plénière d'ouverture du débat de haut niveau, une table ronde a été organisée sur l'importance d'investir dans la biodiversité. Celle-ci était animée par M. Carlos Manuel Rodriguez, ministre de l'Environnement et de l'Énergie du Costa Rica. Dans ses remarques liminaires, M. Rodriguez a caractérisé la perte de biodiversité comme crise invisible où la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques ne se reflète pas sur les prix du marché et, par conséquent, n'est pas prise en compte dans l'élaboration de politiques et dans le processus de décision global. Il a demandé aux panélistes d'aborder l'importance d'investir dans la biodiversité du point de vue des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Il les a également priés de recenser des possibilités concrètes permettant d'intensifier les mesures de politique concernant la biodiversité, propres à fournir des solutions ancrées dans la nature pour affronter les défis économiques et sociaux et à contribuer au développement durable.
2. Un exposé liminaire a été présenté par M. Jonathan Baillie, vice-président directeur et responsable scientifique de la National Geographic Society. M. Baillie a déclaré que, à l'heure où 20 % de la biodiversité mondiale est menacée d'extinction, seuls 4 % des mammifères terrestres sont des animaux sauvages ; le reste étant constitué d'êtres humains et de bétail. Les êtres humains ont converti les biomes de plus de la moitié de la planète, entraînant des conséquences majeures pour les espèces et les écosystèmes de la planète, ainsi que pour les avantages qu'ils procurent. Néanmoins, l'objectif d'Aichi pour la biodiversité visant à protéger 15 % des terres a été atteint pour l'essentiel, et l'objectif visant à protéger 10 % des océans, par rapport aux 4 à 7 % actuels, pourrait être atteint d'ici à 2020.
3. La science ne saurait répondre à une décision concernant le taux de biodiversité à protéger : il faudrait se baser sur des valeurs. La National Geographic Society considère que la valeur intrinsèque, à savoir le fait que les espèces ont le droit d'exister et que les êtres humains ont l'obligation de les protéger, est l'argument premier ; il a présenté une vidéo réalisée par des photographes et des conteurs pour communiquer l'importance de la valeur intrinsèque. Cependant, l'argument relatif à cette valeur intrinsèque n'est pas suffisant, et une vision utilitariste du monde doit être élaborée, démontrant l'utilité de la biodiversité pour l'humanité. Le récit le plus important consistait à dire que la fine pellicule de biosphère enveloppant la Terre comportait des systèmes de survie qui étaient mis en péril et qui, s'ils venaient à se dégrader, pourraient avoir des conséquences terribles sur toutes les formes de vie. Cependant, il est important de créer une vision d'espoir et d'indiquer à la prochaine génération la voie à suivre pour un monde qui pourrait nourrir 10 milliards de personnes d'ici à 2050 et où il conviendrait donc aussi de faire de la place pour d'autres formes de vie.
4. En termes d'investissement, l'écart entre les 52 milliards de dollars américains investis chaque année et les 400 milliards de dollars américains nécessaires doit être comblé. Il faudrait étudier d'autres moyens de créer de la valeur dans le monde naturel. Une possibilité concerne le capital naturel qui intègre la valeur écosystémique dans le système économique de sorte qu'il soit possible d'évaluer le caractère durable du développement. Le paiement des services écosystémiques est une autre possibilité, mais il a seulement montré son efficacité dans la réduction de la déforestation, la conservation des bassins hydrographiques et les avantages liés à l'eau pour les populations situées en aval. Les investissements à retombées sociales et environnementales sont une option très intéressante dans laquelle les investissements réalisés n'apportent pas uniquement des bénéfices financiers, mais aussi des retombées sociales ou environnementales ; le projet d'investissement Rhino financé par le FEM en est un exemple. En dernière analyse, il est nécessaire d'avoir un récit clair, avec la bonne histoire à raconter à la bonne communauté. Si le milieu des entreprises s'impliquait, il serait possible de lever des fonds à une échelle sans précédent pour investir dans la préservation de la biosphère.
5. Ensuite, M. Rodriguez a posé des questions aux panélistes : M. Mohamed Maait, ministre des Finances de l'Égypte ; Mme Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire de la France ; Mme Patricia Espinosa, secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; Mme Naoko Ishii, directrice générale et présidente du FEM ; M. Rene Castro Salazar, sous-directeur adjoint du Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux de la FAO ; Mme Adriana Dinu, directrice adjointe du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; et M. Emad El Din Adly, coordinateur général du réseau arabe pour l'environnement et le développement (RAED).
6. M. Maait a évoqué les options qui s'offrent aux gouvernements pour mobiliser les ressources intérieures afin de financer la réalisation des objectifs relatifs à la biodiversité. Il a déclaré que l'environnement constituait un élément important de la Vision de l'Égypte 2030, et qu'un groupe de travail avait été formé afin d'étudier des moyens de mobiliser des ressources en appui à la mise en œuvre de la vision. Parmi les exemples d'initiatives de mobilisation des ressources en Égypte figuraient une loi stipulant que les appels d'offres gouvernementaux devaient être compatibles avec les priorités environnementales nationales, une mesure éliminant les droits de douane sur les voitures électriques et les équipements écologiques, tels que les panneaux solaires, et l'émission d'obligations vertes incorporant des éléments de la biodiversité et de la préservation de l'environnement pour financer le budget national.
7. Mme Wargon a expliqué comment la France traitait l'Objectif d'Aichi 3 visant à éliminer les mesures incitatives qui nuisent à la biodiversité. En 2016, la France a promulgué une loi ambitieuse sur la biodiversité, basée sur le principe d'absence de perte nette. Parmi les activités connexes figurent la collecte de données fiables suivie de la réduction ou de l'atténuation des incidences sur la biodiversité de sorte à aboutir à l'absence de perte nette. Le gouvernement soutient également l'introduction d'énergies renouvelables afin d'éviter les effets négatifs sur la biodiversité. Dans le cadre des travaux qu'il a menés avec la Commission européenne, le gouvernement français a défendu l'idée d'un budget supérieur pour traiter les changements climatiques et la perte de biodiversité. Les subventions agricoles ont été récemment modifiées afin d'encourager des pratiques respectueuses de la protection de la biodiversité, et des crédits ont été attribués pour les pratiques qui sont favorables à l'environnement. Le gouvernement encourage également le secteur privé à réfléchir à sa responsabilité et à mettre en œuvre des politiques visant à protéger la biodiversité.
8. Il a été demandé à Mme Espinosa ce qui pouvait être fait au titre de la Convention sur la diversité biologique pour mobiliser davantage de fonds pour le changement climatique à travers des solutions ancrées dans la nature, ainsi que pour augmenter les investissements afin de mettre fin à la déforestation, d'accélérer la restauration des forêts et de mieux gérer les forêts tropicales primaires. Elle a déclaré que, dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, il était important de garder à l'esprit la perte de biodiversité découlant de la destruction d'habitats. Les conventions sont clairement liées, et de nombreux pays ont identifié la biodiversité comme priorité dans leurs contributions à l'Accord de Paris. Une étude récente de la National Academy of Sciences aux États-Unis d'Amérique a indiqué que des solutions ancrées dans la nature pourraient réduire les émissions de gaz à effet de serre totales jusqu'à 50 % d'ici à 2030 et que la protection des écosystèmes, en particulier dans les forêts et sur les côtes, était l'un des moyens les plus rentables de réduire les émissions. De telles priorités devraient être incorporées dans les planifications, programmes et budgets nationaux.
9. Mme Ishii a abordé la question de l'intégration de la biodiversité dans un contexte de frontières planétaires et a offert un aperçu sur le concept du « patrimoine mondial ». Elle a souligné le succès du Costa Rica dans la lutte contre la déforestation en attribuant une valeur à son capital naturel comme exemple d'une intégration parfaitement réussie ; cependant, peu de pays suivent son exemple. Les projets d'intégration vus à ce jour ne reflètent pas de changements systémiques. Un autre enseignement qu'elle a tiré de l'époque passée au FEM concerne les obstacles à ce qui pourrait être obtenu en transférant des fonds des pays de l'hémisphère nord vers l'hémisphère sud. Il n'est ni juste ni réaliste de rendre les ministres de l'environnement responsables de l'immense tâche qu'est la transformation. Une coalition multisectorielle et multipartite impliquant le gouvernement, les entreprises et les citoyens est nécessaire, et le temps est venu de réfléchir à l'approche à adopter à l'avenir. Le concept de patrimoine mondial a appelé à réfléchir en termes de systèmes mondiaux. Cependant, si chacun bénéficie de tels systèmes, nul n'est responsable des soins à leur apporter. Un contrat social est nécessaire pour la gouvernance du patrimoine mondial.
10. M. Castro Salazar a réagi à l'observation selon laquelle le taux de déforestation est supérieur lorsque le service de sylviculture est sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture et inférieur lorsqu'il relève de la responsabilité du ministère de l'Environnement, et à la question de savoir si cela appelait à la transformation des structures institutionnelles. Bien que la déforestation ait diminué, elle se poursuit, principalement sous les tropiques où la gestion durable fait défaut en raison de la complexité de la canopée. Il n'est pas sûr que le problème provienne des dispositions institutionnelles. La déforestation est attribuée aux besoins de l'agriculture ; cependant, au moins 21 pays ont démontré qu'il n'était pas nécessaire de raser des forêts pour accroître la production alimentaire. Il a noté que le régime alimentaire de l'être humain s'est amenuisé jusqu'à aboutir à une quasi-monoculture. Par ailleurs, après des années de lutte contre la faim, la FAO observe une malnutrition à croissance rapide sous la forme de surpoids et d'obésité. Selon l'hypothèse actuelle, cela résulte de la diminution de la biodiversité alimentaire, les forêts étant essentielles à la biodiversité alimentaire naturelle.
11. Puisque le PNUD finance la conservation de la nature et a introduit l'initiative pour le financement de la biodiversité (Biofin), il a été demandé à Mme Dinu comment augmenter le financement à incidences positives sur la nature. Elle a commencé par souligner l'état de pauvreté dans le monde : 10 % des personnes vivent dans une pauvreté extrême et plus de la moitié vivent avec moins de 2,50 dollars américains par jour. Plus de la moitié des pauvres dépendent de moyens de subsistance basés sur la nature, dont l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Parmi ces personnes, très peu possèdent des comptes en banque ou savent comment obtenir ou utiliser un crédit. Les organismes d'investissement considèrent les entreprises basées sur la nature comme un risque et appliquent des taux d'intérêt élevés, créant d'emblée un défi supplémentaire. Par ailleurs, ils souhaitent investir des millions, tandis que les entreprises basées sur la nature ont seulement besoin de milliers. Les gouvernements n'exploitent pas encore pleinement leurs politiques pour attirer les investissements du secteur privé. Cependant, les investissements à retombées sociales et environnementales, la hausse de la microfinance et l'accès croissant au crédit pour les populations rurales pauvres sont autant de raisons d'espérer. Certains signes indiquent clairement que des investisseurs sont intéressés par le financement de petites entreprises basées sur la nature, tandis que les agrégateurs, c'est-à-dire des entreprises qui intègrent des petites et micro-initiatives dans des propositions à plus forte valeur ajoutée impliquant un rendement supérieur et un risque moindre, permettraient d'améliorer l'accès et d'intensifier les efforts. Le mode d'approvisionnement en matériaux des entreprises a été révolutionné, impliquant désormais des investissements dans les chaînes d'approvisionnement durables. Les ministres des Finances du monde entier s'engagent davantage. Mme Dinu a conclu ses observations en mentionnant la nouvelle initiative Lion’s Share [la part du lion] du PNUD, qui incite les entreprises à verser 0,5 % de leur budget à des causes environnementales pour chaque annonce publicitaire où elles mettent en scène un animal.
12. Le dernier panéliste, M. Adly, a déclaré que les organisations non gouvernementales ont pu travailler plus efficacement avec le gouvernement afin d'établir des liens entre l'eau et le développement économique et social. Il a expliqué que l'eau est une question pluridisciplinaire dans les objectifs de développement durable et qu'il existe des indicateurs précis permettant de mesurer les progrès accomplis en termes de développement socio-économique et de protection des ressources. De même que les gouvernements devraient intégrer la biodiversité dans les politiques nationales, les organisations non gouvernementales devraient appliquer leurs stratégies sur le terrain. Il est essentiel d'établir des dialogues et des partenariats entre les parties prenantes pour intensifier les petits projets ; les travaux menés à l'échelle locale ont pu améliorer la qualité de vie des populations locales seulement. Son organisation fait partie d'un solide réseau qui examine des mesures avec les partenaires gouvernementaux, notamment en ce qui concerne le lien important qui existe entre l'eau, l'alimentation et la sécurité énergétique. La participation des jeunes est décisive car cela leur apprend comment s'impliquer.

## Lancement de l'initiative mondiale de l'Égypte visant à promouvoir l'utilisation d'approches écosystémiques basées sur la nature afin d'aborder de manière cohérente la perte de biodiversité, les changements climatiques et la dégradation des sols et des écosystèmes

1. Mme Fouad a clôturé la séance plénière du matin par le lancement d'une initiative mondiale visant à promouvoir l'utilisation d'approches écosystémiques ancrées dans la nature afin d'aborder de manière cohérente la perte de biodiversité, les changements climatiques et la dégradation des sols et des écosystèmes. Elle a déclaré que tout le monde reconnaît que les défis que posent la perte de biodiversité, les changements climatiques et la dégradation des sols sont immenses et étroitement liés. Nées ensemble, les Conventions qui traitent de ces problématiques constituent aussi la pierre angulaire du développement durable. L'Égypte préconise la mise en place de travaux au titre d'une des conventions, qui prendraient en considération les autres conventions afin de générer une valeur maximale et de mettre à profit la réussite des uns et des autres. La nouvelle initiative a été conçue en appui à cette approche.

## Déclaration de M. Mostafa Madbouly, Premier ministre de l'Égypte

1. Le 14 novembre 2018, la séance de l'après-midi du débat de haut niveau s'est ouverte par un discours prononcé par M. Mostafa Madbouly, Premier ministre de l'Égypte. M. Madbouly a déclaré que l'environnement, la nature, la biodiversité et les écosystèmes sont très importants pour l'Égypte et que le pays a déployé des efforts considérables pour les protéger. Les aires protégées représentent désormais près de 15 % de la superficie du pays, et des programmes spéciaux ont été mis en place afin d'encourager les jeunes, les communautés locales et les femmes à protéger l'environnement.
2. Face aux défis auxquels le monde est confronté, un changement de paradigme est nécessaire pour intégrer la biodiversité dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures, de l'industrie, de la santé et des minéraux, ainsi que dans le développement urbain et la finance, qui pâtissent tous de la détérioration de la biodiversité et des services écosystémiques. Le secteur des infrastructures est particulièrement préoccupant. En effet, les populations urbaines devant augmenter de manière significative d'ici à 2050, les villes nécessiteront un développement intensif des infrastructures. Les gouvernements devraient évaluer convenablement les besoins découlant de l'urbanisation et planifier le développement avec justesse en tenant compte des priorités liées aux changements climatiques et à la biodiversité afin de garantir une vie saine aux générations futures.
3. La Conférence des ministres africains qui s'est tenue la veille a abouti à un plan d'action ambitieux définissant les priorités pour le continent africain, en particulier le ralentissement de la perte de biodiversité, la restauration des sols dégradés et la mise à disposition d'écosystèmes plus sains. L'Égypte a élaboré sa propre vision pour 2030, vision dans laquelle l'environnement est intégré dans l'ensemble des programmes et politiques définis à l'échelle nationale et traite les enjeux économiques et sociaux. La « Stratégie de développement durable : Vision de l'Égypte 2030 » respecte l'égalité des chances ainsi que l'utilisation optimale et la distribution équitable des ressources. Elle définit le cadre de tous les partenariats entre les parties prenantes en Égypte.
4. Les participants au débat de haut niveau représentent un grand nombre de secteurs, dont le secteur privé. Ceux-ci ont assuré que les possibilités d'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs du développement seraient examinées scrupuleusement pendant cette réunion de deux jours. La Déclaration de Sharm El-Sheikh, conclusion de cette réunion, constitue une initiative importante et enrichissante pour les débats qui auront lieu pendant les deux semaines suivantes au cours de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité 2018.

## Tables rondes

1. Deux tables rondes ont été organisées le premier jour, le 14 novembre 2018, l'une concernait l'intégration de la biodiversité dans le secteur des infrastructures et l'autre portait sur l'intégration de la biodiversité dans les secteurs de la fabrication et de la transformation. Le 15 novembre 2018, deux autres tables rondes ont été organisées pendant la séance du matin, l'une sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur de la santé, l'autre sur l'intégration de la biodiversité dans les secteurs minier et énergétique. Les synthèses des débats figurent en annexe au présent rapport.

## Clôture

1. La séance plénière de clôture, le 15 novembre 2018, a débuté par la présentation par la Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique d'une publication commémorative réalisée dans le cadre du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention.
2. Ensuite, les représentants ont écouté les rapports de synthèse des tables rondes présentés par les co-présidents des tables rondes. Les rapports de synthèse figurent en annexe au présent rapport.
3. La présidente a ensuite présenté la Déclaration de Sharm El-Sheikh sur l'investissement dans la biodiversité pour la planète et ses peuples, qui a été élaborée par le gouvernement de l'Égypte après de vastes consultations menées auprès des Parties à la Convention. La Déclaration de Sharm El-Sheikh est une déclaration forte sur le traitement de la perte de biodiversité et l'adoption de mesures plus efficaces, en particulier dans les quatre secteurs traités lors des tables rondes. La Déclaration a été adoptée par acclamation.
4. Puis, une autre table ronde, animée par Mme Fouad, a été organisée sur « le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et la Vision à l'horizon 2050 ». Le panel était composé de : M. Ahmed Kamali, sous-ministre de la Planification, de la Surveillance et de la Réforme administrative de l'Égypte ; M. Karmenu Vella, commissaire de l'Union européenne ; M. Huang Runqiu, vice-ministre, ministre de l'Écologie et de l'Environnement de la Chine ; M. Manuel Pulgar Vidal, directeur du réseau mondial Climat et Énergie du Fonds mondial pour la nature (WWF) ; Mme Claire Tutenuit, déléguée générale d'Entreprises pour l’Environnement ; et Mme Mirna Ines Fernandez, membre du comité directeur du Global Youth Biodiversity Network, et Mme Martha Rojas Urrego, Secrétaire générale de la Convention de Ramsar au nom du Groupe de liaison sur les conventions concernant la diversité biologique.
5. Mme Paşca Palmer a décrit « l'urgence absolue du moment » pour la Convention. Deux options sont proposées : poursuivre sur cette voie qui mène rapidement au point de bascule de l'élévation des températures à l'échelle planétaire et de la perte de biodiversité ou inverser la perte de biodiversité par le biais de technologies mondiales, de solutions ancrées dans la nature et de changements des modes de production et de consommation. D'ici à 2020, de plus amples efforts seront nécessaires pour corriger le cap afin d'atteindre les Objectifs d'Aichi existants. D'ici à 2030, des mesures concernant la courbe de la perte de biodiversité devraient avoir été prises pour s'assurer que la perte est en voie de diminuer et d'être inversée ; et d'ici à 2050, la vision d'une vie en harmonie avec la nature devrait être en voie d'être atteinte. Des mesures urgentes s'imposent pour résoudre les crises étroitement liées de la nature et du développement. Les deux peuvent coexister. Un programme ambitieux s'impose. Celui-ci doit être mis en œuvre par une coalition mondiale regroupant les gouvernements, les entreprises, les médias, le secteur technologique, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que la jeunesse. Le Programme d'action de Sharm El-Sheikh à Pékin pour la nature et ses peuples peut modifier le récit grâce à une communication efficace visant à assurer l'appropriation et la responsabilisation par des champions, des plateformes multipartites et des coalitions.
6. M. Kamali a déclaré que les gouvernements et la société civile devaient collaborer pour « inverser la courbe » d'ici à 2030. Par conséquent, il est nécessaire de définir des politiques de manière à inclure le secteur privé et à transformer les mentalités, y compris parmi les éléments les plus importants des gouvernements. La biodiversité ne doit pas être considérée comme un sujet distinct, mais comme un élément indispensable pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté, de santé humaine et de développement communautaire. Les projets ne devraient être approuvés par les ministres de la Planification uniquement s'ils incluent une dimension environnementale. La biodiversité ne doit pas être considérée comme un coût, mais comme une occasion, y compris pour le secteur privé.
7. Mme Tutenuit a fait observer que la mentalité des entreprises avait évolué et que la biodiversité n'était plus considérée comme un enjeu distinct de leurs activités. Des enquêtes ont montré que 80 % de la population était consciente de, et préoccupée par la perte de biodiversité. C'est donc devenu un enjeu politique qui touche également les entreprises à travers leurs investisseurs et actionnaires. Les « grandes entreprises » prennent ainsi des mesures volontaires, et plus de 50 % de ces entreprises mènent des activités ambitieuses, pertinentes en collaboration avec des scientifiques et les communautés locales pour trouver des solutions innovantes basées sur la nature. Privilégiant la responsabilité, elles ont pris des engagements individuels fermes pour éliminer les entreprises polluantes de leurs portefeuilles.
8. M. Vella a observé que les pressions exercées sur la biodiversité augmentent ; pourtant, les objectifs ne sont toujours pas atteints. Il convient de définir des objectifs et priorités plus ambitieux, impliquant un suivi assorti de délais et un cadre de mise en œuvre hautement prioritaire, en s'appuyant sur ce qui a déjà été atteint. Les objectifs définis doivent traiter les causes du déclin de la biodiversité, telles que l'utilisation de pesticides. La mise en œuvre doit être renforcée par des engagements volontaires pris par le secteur public, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Ceux-ci doivent s'engager à lutter contre la perte de biodiversité, à accroître le nombre d'aires protégées et à surveiller le respect des engagements pris. Il a proposé qu'un sommet de haut niveau des Nation Unies réunissant les chefs d'État soit organisé. À l'occasion de ce sommet, ceux-ci devraient s'engager à inverser les tendances actuelles.
9. M. Huang a déclaré que l'environnement devrait être protégé au même titre que la vie, en harmonie avec la nature. Les modes de vie et modèles de production devraient être transformés de sorte à préserver la nature et à optimiser les écosystèmes. La finance verte, les marchés du carbone et le développement vert en Chine ont déjà permis de réduire les niveaux de carbone de 4 milliards de tonnes. Dans la lutte contre la désertification engagée dans l'extrême ouest du pays, le couvert forestier a déjà augmenté de 13 % à 30 % et les conditions de vie des agriculteurs se sont améliorées. Le nombre d'aires protégées est en hausse, et en 2016, les pandas ont été retirés de la liste des espèces menacées d’extinction tenue par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le cadre d'action mondial à l'horizon 2050 devrait se baser sur les principes d'harmonie entre les êtres humains et la nature dans un contexte de développement vert et d'économie à faibles émissions de carbone. La biodiversité devrait être intégrée dans un partenariat mondial, impliquant un système de critères et d'indicateurs quantifiables et la participation des entreprises et de la société civile.
10. M. Pulgar Vidal a fait observer que le cadre de l'après-2020 devrait préciser un mandat fort comprenant quatre éléments : renforcer une mise en œuvre claire, favoriser l'engagement de chaque acteur, assurer une dynamique politique et encourager les engagements volontaires. Un changement transformationnel est nécessaire pour mettre fin à la perte de biodiversité ; cependant, cette vision devrait être mesurable. Si la réalisation des objectifs de développement durable nécessite un changement des comportements, il convient toutefois d'éviter les ingérences perturbatrices. Les gouvernements devraient intégrer la biodiversité dans leurs programmes et fournir des conditions, structures, mesures et incitations favorables. La « nouvelle donne » en faveur de la biodiversité nécessiterait la participation d'acteurs non gouvernementaux et du secteur des entreprises qui devraient considérer la nature comme une partie prenante. Il convient de souligner l'importance économique de la biodiversité et d'intégrer la nature dans le secteur financier.
11. Mme Fernandez a souligné l'écart existant entre les discours et les actions. Elle a regretté le manque de confiance et de soutien à la participation des jeunes dans la prise de décision. Elle a noté que les jeunes d'aujourd'hui étaient les plus instruits de l'histoire. Bon nombre d'entre eux ne sont pas proches de la nature, bien que ceux qui vivent dans des écosystèmes fragiles les défendent courageusement. Les connaissances écologiques traditionnelles constituent un gaspillage de ressources et doivent être officiellement reconnues et intégrées dans les sciences « occidentales ». Le principe de précaution doit être appliqué avant l'introduction de nouvelles technologies. Il faut définir des objectifs mesurables permettant de garantir la responsabilisation. Elle a demandé à ce que les jeunes soient intégrés dans les débats nationaux et régionaux avant que des décisions ne soient prises à l'échelle internationale, de sorte à faire d'eux des partenaires égaux dans la mise en œuvre.
12. Mme Martha Rojas Urrego, Secrétaire générale de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, en particulier les habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), s'est exprimée au nom des sept autres conventions liées à la diversité biologique du Groupe de liaison sur la biodiversité, énonçant leurs priorités pour le cadre de l'après-2020. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a pour priorité la prise en compte des dispositions pertinentes de la CITES, y compris des preuves qui soutiennent l'ampleur et la portée de l'action requise. Pour la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, le rôle de la culture dans la conservation de la biodiversité devrait être accentué. Si la Convention de Ramsar bénéficie d'une attention croissante eu égard aux écosystèmes côtiers, elle a néanmoins appelé à affiner le classement par ordre de priorité des zones humides d'eau douce. Le Comité de conservation de la Commission baleinière internationale a déjà adopté une vision à long terme pour aboutir à des populations saines et bien gérées, tandis que le groupe de travail de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage considère que les besoins des espèces migratrices devraient être mieux représentés par la reconnaissance de la connectivité des paysages, de l'écologie, des habitats et de l'évolution. Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a mis l'accent sur le rôle de la biodiversité dans la sécurité alimentaire et l'agriculture durable à l'échelle mondiale et sur l'importance de l'utilisation durable de la diversité phytogénétique dans le cadre de l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques. M. Urrego a déclaré que le cadre de l'après-2020 devrait refléter les priorités et les contributions des huit conventions liées à la diversité biologique.
13. Mme Fouad, Mme Paşca Palmer et M. Huang ont clôturé la table ronde par le lancement conjoint, par les gouvernements de l'Égypte et de la Chine et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, du Programme d'action de Sharm El-Sheikh à Pékin pour la nature et les peuples. L'objectif de ce programme d'action, qui sera hébergé sur une plateforme en ligne, consiste à catalyser les vagues d'actions entreprises par tous les secteurs et les parties prenantes en appui à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité au cours des deux années précédant la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Il contribuera à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et à la conception du cadre de la biodiversité pour l'après-2020 qui doit être adopté à Pékin.
14. Ensuite, Mme Paşca Palmer a présenté « l'initiative en faveur d'une alliance pour la nature et la culture », notant que les pratiques quotidiennes des peuples autochtones et des communautés locales contribuent très efficacement à la préservation de la biodiversité. Les liens étroits entre la diversité culturelle et biologique sont déterminants pour assurer la résilience des communautés humaines et des écosystèmes locaux. Il convient donc de protéger à la fois la diversité culturelle et la diversité biologique. L'objectif de cette initiative consiste à étudier les liens entre la nature et la culture et à occasionner un rapprochement entre la nature et la culture après 2020.
15. M. Ghaith Fariz, directeur du Bureau régional pour les sciences dans les États arabes de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; Mme Inger Andersen, directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature ; M. Mohamed Salem, directeur du secteur de conservation de la nature, ministre de l'Environnement de l'Égypte ; et Mme Yeshing Upún Yos, représentante des jeunes autochtones se sont exprimés à propos de l'initiative.
16. M. Fariz a souligné l'importance de coopérer avec la Convention sur les liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle et a déclaré que l'UNESCO apporterait une contribution importante au cadre de l'après-2020. Pour mettre un terme au déclin de la biodiversité, il est essentiel de transformer les rôles, actions et relations des peuples avec la biodiversité par le biais de leurs connaissances et perceptions culturelles. Le programme sur l'Homme et la Biosphère, lancé en 1971, a ouvert la voie à la compréhension des interactions entre les peuples et leur environnement, et la Convention pour le patrimoine mondial de 1972 couvrait à la fois la diversité culturelle et la diversité naturelle. La vision globale de la vie en harmonie avec la nature nécessiterait une plus grande coopération et divers systèmes de connaissances. Il se réjouit de poursuivre sa coopération avec la Convention.
17. Mme Andersen a déclaré que la nature et la culture étaient inextricablement liées. La gestion du tandem nature-culture nécessite de comprendre les pratiques agricoles, les droits des peuples autochtones et des communautés locales à pratiquer une bonne gestion de la biodiversité et le rôle des langues. Bien que les populations soient de plus en plus urbanisées, il est important de préserver une connexion avec la nature afin d'éviter l'érosion de la société. Les solutions ancrées dans la nature reposent sur la diversité culturelle.
18. M. Salem a déclaré que les liens que les peuples entretiennent avec leur héritage culturel accroissent leur respect à l'égard de la biodiversité. Les anciens textes écrits sur du papyrus et les connaissances traditionnelles ont démontré les liens étroits avec la nature et des solutions pratiques pour pallier à sa dégradation. Le gouvernement de l'Égypte utilise et préserve les connaissances traditionnelles pour conserver la biodiversité et formuler la législation sur l'écotourisme, par exemple.
19. Mme Upún Yos a noté qu'en raison des systèmes de vie, les terres autochtones détiennent 80 % de la biodiversité mondiale. La contribution précieuse des peuples autochtones et des communautés locales en fait des alliés naturels dans la lutte pour l'inversion de la perte de biodiversité. Les connaissances traditionnelles devraient être revitalisées de sorte à pouvoir être transmises aux générations futures. Les engagements pris dans diverses conventions devraient permettre de réaliser des progrès dans la reconnaissance des terres, des ressources et des langues des peuples autochtones, ainsi que de leurs droits au consentement donné en connaissance de cause pour l'utilisation des plantes et d'autres ressources. Elle a proposé d'établir un fonds de contribution volontaire pour assurer la participation des peuples autochtones et des communautés locales au processus de la Convention.
20. Ensuite, la présidente a invité les représentants des groupes régionaux à s'exprimer. Des déclarations ont été faites par le représentant du Rwanda au nom du groupe des États africains, le représentant des Samoa au nom du groupe des États d'Asie et du Pacifique, le représentant de l'Argentine au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et l'Union européenne au nom de l'Europe de l'Ouest et d'autres groupes. Le représentant du Canada s'est exprimé également, au nom du groupe JUSCANZ.
21. Le représentant du Rwanda, s'exprimant au nom du groupe des États africains, a déclaré que tous les pays devraient collaborer ensemble pour parvenir à une meilleure planète et s'engager à faire de leur mieux pour réaliser cet objectif.
22. Le représentant des Samoa, s'exprimant au nom du groupe des États d'Asie et du Pacifique, a déclaré que le cadre de l'après-2020 devrait prendre des engagements audacieux et ambitieux soutenant des changements transformateurs qui permettraient d'améliorer la biodiversité à l'échelle mondiale, en s'appuyant sur des ressources financières suffisantes.
23. Le représentant de l'Argentine, s'exprimant au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a souligné l'importance de reconnaître les spécificités des pays, tels que les pays hyperdivers de la région. Il convient d'établir des protocoles harmonieux afin d'assurer des avantages justes et égaux. Le débat de haut niveau a permis d'assurer une collaboration harmonieuse entre les secteurs.
24. Le représentant de l'Union européenne et de ses 28 États membres a exprimé son soutien total à la Déclaration de Sharm El-Sheikh. L'intégration efficace de la biodiversité permettrait d'atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Accord de Paris. Il a proposé que les engagements pris fassent l'objet d'un suivi et qu'un sommet de haut niveau se tienne avant la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Tous les secteurs devraient collaborer afin d'aboutir à un changement transformateur.
25. Le représentant du Canada a indiqué qu'une nouvelle aire protégée couvrant 8 000 hectares et accueillant 40 espèces en péril avait été créée en Colombie-Britannique. Une nouvelle approche impliquant une forte responsabilisation et des objectifs réalisables a été adoptée concernant l'évaluation des projets.
26. Des observations finales ont été formulées par M. Huang au nom du gouvernement de la Chine et en qualité de président de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Si des résultats notables ont été obtenus au cours des 25 dernières années, il reste encore beaucoup à faire. La Chine est consciente de l'importance du cadre mondial pour l'après-2020 qui doit être adopté à la quinzième réunion de la Conférence des Parties, et des efforts nécessaires à son élaboration. Il a appelé toutes les parties prenantes à travailler ensemble afin de s'accorder sur les procédures de sorte à pouvoir commencer un travail de fond sur un cadre de l'après-2020 ambitieux et transformateur qui soit compatible avec les objectifs de développement durable. Le gouvernement de la Chine a fermement soutenu l'accueil de la quinzième réunion de la Conférence des Parties et s'est engagé à organiser de vastes consultations et à répondre aux préoccupations de l'ensemble des parties prenantes dans la mesure du possible.
27. Dans ses observations finales, Mme Fouad a rappelé que le Parc de la paix de Sharm El-Sheikh avait été inauguré la veille, que des oliviers, symbole de la paix, y avaient été plantés, et a invité les représentants à une réception se déroulant dans le parc le samedi 17 novembre 2018, afin de célébrer la diversité culturelle et biologique de l'Égypte. Soulignant l'importance du rôle de l'Afrique dans la biodiversité mondiale, elle a demandé aux participants d'observer une minute de silence en hommage à Mme Edna Molewa, défunte ministre de l'Eau et de l'Environnement d'Afrique du Sud, qui est décédée en septembre 2018.
28. Mme Fouad a déclaré la réunion close à 18h55 le jeudi 15 novembre 2018.

## Événement associé

1. Le 14 novembre 2018, un déjeuner ministériel a été organisé sur le thème de la « Biodiversité : solution aux changements climatiques et à la dégradation des sols ». Le débat était animé par Mme Inger Andersen, directrice générale de l'UICN. Il a donné lieu à des interventions de la part de Mme Anne Larigauderie, directrice de l'IPBES, S.E. Mme Lina Polh, ministre de l'Environnement d'El Salvador et S.E. M. Karmenu Vella, commissaire de l'Union européenne.

*Annexe*

**SYNTHÈSE DES TABLES RONDES**

# INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE SECTEUR DES INFRASTRUCTURES

## Introduction

1. La table ronde était co-présidée par Mme Randa Elmenshawy, vice-ministre du Logement, des Services publics et du Développement urbain de l'Égypte, et par M. Thulas Nxesi, ministre des Travaux publics de l'Afrique du Sud. Dans ses remarques liminaires, Mme Elmenshawy a attiré l'attention sur les possibilités découlant des investissements dans les infrastructures pour un développement urbain approprié, comme le préconise le Plan de développement stratégique 2030 de l'Égypte. M. Nxesi a appelé à adopter une trajectoire commune partagée, menant à un avenir juste et durable dans lequel la biodiversité est pleinement reconnue comme atout.
2. Puis, les participants ont entendu quelques exposés clés réalisés par différents pays et organisations sur le meilleur moyen d'intégrer la biodiversité dans le secteur des infrastructures.
3. M. Huang Runqiu, vice-ministre de l'Écologie et de l'Environnement de la Chine, a mis en évidence les possibilités découlant d'une coopération internationale dans le développement des infrastructures. Mme Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire de la France, a noté la procédure d'approbation stricte associée au principe sous-jacent visant à éviter la perte nette de biodiversité. Mme Mary Porter Pechka, directrice de la division Environnement, Social et Gouvernance de la Société Financière Internationale (IFC), a attiré l'attention sur la nécessité de traiter les enjeux liés à la biodiversité dès le début de la planification et de la conception du projet et a noté, dans ce contexte, la norme de performance IFC n° 6. M. Yun Liang, vice-président de l'entreprise d'ingénierie China Harbour Engineering Company, a souligné l'importance de respecter la législation existante et de suivre les enjeux environnementaux tout au long de la mise en œuvre du projet.
4. Suite aux exposés liminaires, la co-présidente a appelé les ministres, les chefs de délégation et autres représentants de haut niveau à intervenir. Des interventions ont été réalisées par les ministres et les représentants de haut niveau de 29 gouvernements.[[1]](#footnote-2)

## Synthèse des débats

1. Lors de leurs interventions, plusieurs intervenants ont noté que les engagements de leurs pays en faveur du développement durable et de dispositions constitutionnelles ou autres dispositions légales soutenant un changement transformateur évoluaient vers un avenir dans lequel les enjeux liés à la biodiversité seraient pleinement reconnus. Une bonne gouvernance et la volonté de mettre en œuvre des politiques existantes, ainsi que la participation du public, la sensibilisation et l'accès aux données et informations sont considérés comme des facteurs essentiels à l'appui d'un tel changement. Plusieurs intervenants ont également souligné la nécessité d'appliquer le principe de précaution. Par ailleurs, une meilleure intégration des enjeux liés à la biodiversité et changements climatiques a été demandée.
2. Les processus et politiques de planification intégrés, et notamment la planification de l'affectation des sols, les évaluations environnementales stratégiques, la gestion intégrée des bassins fluviaux et des côtes et les cadres sectoriels, ainsi que l'adoption et l'application de normes et de codes ont été répertoriés parmi les approches destinées à sauvegarder la biodiversité. La nécessité de débloquer des crédits budgétaires destinés à la mise en œuvre efficace de tels processus a été soulignée.
3. La coopération internationale, les investissements dans la recherche, la promotion des transferts de technologies et le partage d'expériences et de compétences ont été classés comme étant essentiels à la promotion de bonnes pratiques dans le développement des infrastructures.
4. De nombreux intervenants ont soulevé certains points particulièrement complexes liés au développement urbain, notant les difficultés associées à l'expansion urbaine, à la gestion des déchets et de l'eau et à la santé. Les efforts déployés pour planifier des ceintures vertes et créer des espaces verts, tels que les parcs urbains, jardins botaniques et arboretums, ainsi que d'autres possibilités de loisirs, et promouvoir des bâtiments verts sont considérés comme des approches particulièrement prometteuses. L'un des intervenants a fait référence à une promesse faite par des promoteurs de réaliser des gains nets sur le plan de la biodiversité associée à leurs activités.
5. La fragmentation des habitats et les perturbations associées des voies de migration des espèces sauvages sont considérées par beaucoup comme un problème inhérent au développement des infrastructures. La planification de corridors, allant des passages, ponts et tunnels locaux pour les espèces sauvages aux processus de planification spatiale transfrontalière de grande ampleur, pourrait permettre de réduire au minimum ces perturbations, ou de les atténuer. La mise en place et la gestion efficace d'aires protégées, la restauration des habitats et l'amélioration de la résilience des systèmes naturels sont considérées comme des approches essentielles pour équilibrer les besoins de développement par rapport aux considérations environnementales, soulignant la nécessité d'accorder la priorité aux systèmes les plus fragiles. La gestion des voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes est également considérée comme une question prioritaire.
6. En conclusion, les intervenants ont noté les possibilités découlant de l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui permettent une meilleure intégration des priorités environnementales et liées au développement.

# INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES SECTEURS DE LA FABRICATION ET DE LA TRANSFORMATION

## Introduction

1. La table ronde a été co-présidée par M. Amr Nassar, ministre de l'Industrie et du Commerce de l'Égypte, et Mme Eugenie Sage, ministre de la Conservation de la Nouvelle-Zélande. Dans leurs remarques liminaires, M. Nassar a souligné les incidences des secteurs de la fabrication et de la transformation sur la biodiversité et les efforts déployés par l'Égypte pour développer et soutenir le secteur à travers des cadres législatifs et une coopération entre les ministères et l'industrie, tandis que Mme Sage a présenté le passage à une économie circulaire et les incidences d'un changement de paradigme orienté vers la protection de la nature qui affectent le secteur.
2. Six représentants ont présenté des exposés liminaires. M. Derek Hanekom, ministre du Tourisme de l'Afrique du Sud, a commencé par souligner que la biodiversité est l'intérêt de tous et que nous dépendons de sa gestion correcte. Ensuite, le secrétaire d'État auprès du ministre fédéral allemand de l'Environnement, de la Nature et de la Sûreté nucléaire, M. Jochen Flasbarth, a présenté un exposé et souligné l'importance de comprendre la valeur de la biodiversité dans une dimension économique et l'importance d'intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans le secteur des chaînes d'approvisionnement. Le ministre de l'Environnement du Brésil, M. Edson Gonçalves Duarte, a souligné que la participation du secteur privé est indispensable aux efforts déployés pour l'intégration de la biodiversité. Il a mentionné que les outils de gestion des entreprises destinés à évaluer la dépendance par rapport aux écosystèmes accroissent la sensibilisation à leurs répercussions.
3. Suite à l'exposé du représentant brésilien, M. C.K. Mishra, secrétaire de l'Environnement, des Forêts et des Changements climatiques de l'Inde a réalisé un exposé dans lequel il a présenté la campagne « Make in India » [Fabriquez en Inde], lancée en 2014, qui a pour objectif de créer des emplois et d'améliorer les compétences dans 25 secteurs, afin de faire de l'Inde un centre de manufacture d'envergure mondiale. Après l'intervention de l'Inde, le ministre d'État de l'Environnement du Japon, M. Minoru Kiuchi a partagé l'expérience de son pays dans le domaine de l'intégration dans le secteur de la fabrication, soulignant que le cycle des ressources est important et que leur initiative Satoyama est déterminante pour l'utilisation sectorielle. Le dernier exposé liminaire a été présenté par M. Peter White, directeur d'exploitation, World Business Council on Sustainable Development. Il a offert à la table ronde cinq propositions rapides, notamment penser en termes de systèmes plutôt qu'en termes de secteurs, définir des objectifs, et identifier des solutions et les mettre en œuvre. Il a souligné que le secteur privé et les acteurs non gouvernementaux peuvent développer et mettre en œuvre des solutions ancrées dans la nature en s'appuyant sur leurs infrastructures naturelles.
4. Suite aux différents exposés liminaires, les co-présidents ont appelé les ministres, les chefs de délégation et autres représentants de haut niveau à intervenir. Des interventions ont été réalisées par les ministres et les représentants de haut niveau de 15 gouvernements et 3 organisations[[2]](#footnote-3).

## Synthèse des débats

1. Les participants ont confirmé que la fabrication et la transformation sont des secteurs qui ont commencé à intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans leurs processus, procédures et politiques afin de réduire au minimum la perte de biodiversité inutile, que ce soit dans leurs intrants comme dans leurs extrants. La multitude de secteurs, ainsi que la mondialisation croissante de la fabrication et des chaînes d'approvisionnement associées, sont des obstacles à la mise en œuvre des mesures de préservation de la biodiversité. Par ailleurs, les secteurs englobent des industries qui produisent, fabriquent et transforment une grande variété de biens qui accroissent la complexité des nombreuses approches potentielles et la nécessité d'y recourir.
2. Tous les intervenants ont estimé qu'il est essentiel de renforcer la collaboration et la coopération entre les gouvernements et les organismes de régulation d'une part et le milieu des entreprises actives dans ces secteurs d'autre part. De même, la collaboration interministérielle pourrait constituer un point d'appui pour l'amélioration de la cohérence politique et la sensibilisation aux répercussions sur l'environnement de la fabrication et de la transformation. Parce que ces secteurs sont soutenus par une grande variété de services écosystémiques, l'élaboration des politiques et la planification doivent refléter cette réalité.
3. Par ailleurs, il convient de redoubler d'efforts pour sensibiliser davantage le milieu des entreprises aux répercussions de leurs activités sur les services écosystémiques. Plusieurs pays ont noté le développement de plateformes entrepreneuriales et relatives à la biodiversité qui s'emploient à promouvoir de telles connexions et à réaliser un travail de sensibilisation. La nécessité de partager efficacement les informations et données a également été considérée comme un moyen d'appuyer les entreprises et les décideurs. Les intervenants ont noté que le public et le milieu des entreprises avaient une meilleure compréhension des objectifs de développement durable et de leurs liens. Ils ont partagé des exemples illustrant comment une plus grande attention accordée à une production et une consommation durables (objectif de développement durable 12) peut se répercuter directement sur la santé des océans (objectif de développement durable 14), notamment via l'interdiction de plastiques à usage unique, de microplastiques et l'application de mesures politiques similaires. Il a été noté que de telles mesures politiques exigeraient d'autres innovations dans ces secteurs pour contribuer au remplacement de matières premières qui ont une incidence élevée sur l'environnement.
4. Le secteur public est un grand consommateur de marchandises. Plusieurs intervenants ont donc souligné la nécessité pour les gouvernements, à tous les niveaux, de modéliser les pratiques de consommation durable dans leurs processus de passation des marchés publics. Ces pratiques pourraient bénéficier de l'appui des technologies de l'information dans le cadre du partage d'informations sur les approches et les enseignements tirés entre les personnes responsables des procédures de passation des marchés publics.
5. Par ailleurs, il a été noté qu'il est difficile, pour le secteur public comme pour le grand public, de trouver des informations sur la durabilité des produits fabriqués ou transformés disponibles à la vente. Afin d'améliorer la transparence et d'accroître la sensibilisation, il a été suggéré de procéder au suivi de telles informations par le biais d'un « passeport » produit, de sites Web ou par l'étiquetage des produits. En raison du caractère souvent mondial des chaînes d'approvisionnement, ces informations peuvent être difficiles à obtenir. Il serait cependant utile d'intégrer les intérêts et les considérations relatifs à la biodiversité dans les normes existantes destinées aux chaînes d'approvisionnement.
6. Plusieurs intervenants ont noté la nécessité de disposer de cadres législatifs et de politiques efficaces pour veiller à ce que le respect des normes et exigences environnementales soit pris en compte dès le début de la phase de planification de la construction d'usines et d'installations et que le suivi et la capture des données concernant la qualité de l'air, les émissions et l'élimination des déchets, entre autres, soient pris en compte lors de la conception du projet. Les intervenants ont souligné la possibilité d'appliquer les technologies de l'information à un grand nombre de ces besoins, puisque les coûts de ces technologies sont en baisse.
7. Lors de l'octroi de permis de construction de nouveaux bâtiments, il est indispensable de tenir compte de l'emplacement physique des sites de fabrication et de transformation, en particulier en raison de l'urbanisation galopante. Certains pays ont examiné la désignation de sites industriels éloignés des zones urbaines.
8. Enfin, de nombreux intervenants ont approuvé les principes de l'économie circulaire et la nécessité de conserver les matériaux le plus longtemps possible dans le cycle de consommation. Cela impliquerait des changements fondamentaux, non seulement dans les pratiques économiques, mais aussi dans les schémas de consommation et d'activités des êtres humains. Les intervenants ont donc souligné l'importance d'organiser des campagnes de sensibilisation, avec le grand public et au sein des secteurs, sur les répercussions que peuvent avoir la fabrication et la transformation sur la biodiversité et l'environnement. Plusieurs intervenants ont noté que la sensibilisation croissante du public aux effets du plastique sur l'environnement constitue un indicateur positif de sensibilisation aux enjeux relatifs à la biodiversité. Cependant, des changements encore plus fondamentaux s'imposent pour dépasser une philosophie économique accordant la priorité à la consommation. Les valeurs économiques de la biodiversité et de l'environnement devraient aussi être internalisées de sorte que ces secteurs comprennent et valorisent mieux leurs répercussions sur l'environnement.
9. L'une des approches suggérées pour à la fois renforcer la sensibilisation du public et du milieu des entreprises et mesurer les progrès accomplis concerne l'élaboration de buts et d'objectifs pour la biodiversité s'appuyant sur des données scientifiques. Les intervenants ont examiné la nécessité de renforcer la sensibilisation par l'utilisation d'un langage simple et clair qui soit accessible au public.
10. En conclusion, les intervenants ont soutenu la nécessité de poursuivre les efforts d'intégration de la biodiversité dans les secteurs de la fabrication et de la transformation. Ils se sont accordés sur le fait qu'il existe de nombreuses approches interconnectées pour y parvenir. Il a été considéré qu'il est important de disposer de buts et objectifs clairs et de créer des mécanismes de collaboration entre les secteurs des entreprises et de la biodiversité pour réaliser des avancées en matière d'investissement dans la biodiversité pour la planète et ses peuples. Les répercussions de la fabrication et de la transformation sur la biodiversité doivent être mieux reconnues. Comme l'a constaté l'un des intervenants, « nous sommes tous dans la même pirogue ».

# INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

## Introduction

1. La table ronde était co-présidée par Mme Hala Zayed, ministre de la santé de l'Égypte, et Mme Karolina Skog, ministre de l'Environnement de la Suède.
2. Dans ses remarques liminaires, Mme Zayed a mis en évidence les répercussions négatives des facteurs environnementaux, tels que la pollution atmosphérique, sur l'état de santé. Elle a également noté les efforts naissants en Égypte pour intégrer la biodiversité dans le secteur de la santé, en expliquant que le ministre de la Santé avait adopté des politiques claires et intégrées visant à intégrer une palette d'éléments différents. Parmi les exemples cités figurent la mesure de la pollution atmosphérique et ses conséquences pour la santé humaine, par l'utilisation plus systématique de l'évaluation des répercussions sur l'environnement, l'inventaire des plantes médicinales, et la mise en œuvre de mesures destinées au suivi de la qualité et de la contamination de l'eau.
3. Dans ses remarques, Mme Skog a analysé les avantages en termes de santé mentale de l'exposition à la nature, notamment pour les enfants, en particulier dans les milieux urbains. Elle a souligné les mesures et incitations financières prises à l'échelle nationale afin de soutenir l'aménagement urbain, notant que les espaces verts urbains contribuaient à renforcer la résilience tout en conservant une gamme de services écosystémiques et en réduisant les répercussions d'autres facteurs environnementaux déterminants pour la santé, tels que la pollution atmosphérique et acoustique.
4. Suite aux exposés liminaires présentés par les co-présidentes, un exposé a été présenté par Mme Barbara Thompson, sous-ministre des Affaires environnementales de l'Afrique du Sud, et Mme Joy St. John, directrice générale adjointe, Climat et autres déterminants de la santé, Organisation mondiale de la Santé. Puis, des interventions ont été réalisées par les ministres et représentants de haut niveau de 26 Parties à la Convention et 7 organisations.[[3]](#footnote-4)

## Synthèse des débats

1. Les participants ont confirmé que la biodiversité constitue le pilier de l'apport de services écosystémiques essentiels à la santé, au bien-être et au développement, et, en tant que telle, la santé est un secteur crucial pour l'intégration de la biodiversité. Ils ont également confirmé que la coordination transsectorielle accrue dans les domaines de la biodiversité et de la santé, et l'incorporation des liens entre la santé et la biodiversité et les objectifs relatifs à la santé dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 seront indispensables pour atteindre plusieurs objectifs de développement durable, dont les objectifs 3 et 15, et pour le développement économique et social durable pour la santé et le bien-être des générations actuelles et futures. Selon l'expression de l'un des participants, il est « nécessaire de veiller à ce que le travail essentiel réalisé par la Convention soit pleinement reconnu à tous les niveaux dans les secteurs de politique de santé ».
2. Conformément à ce qui a été reconnu, les participants ont partagé des expériences nationales et régionales sur les politiques et initiatives transsectorielles portant sur toute une série de questions en lien avec la biodiversité et la santé, dont plusieurs offrent des perspectives d'intégration, de reproduction et d'amélioration. Les cadres législatifs et réglementaires qui appuient conjointement une gestion rigoureuse des écosystèmes et l'amélioration de l'état de santé ont également été présentés.
3. Les expériences partagées ont confirmé que, si des efforts déployés à l'échelle nationale pour l'intégration transsectorielle sont en augmentation, des efforts considérables s'imposent encore : pour sensibiliser le public aux avantages que la conservation de la biodiversité apportent à la santé ; pour augmenter le financement de, et la mise en œuvre à l'échelle nationale de programmes et politiques transsectoriels axés sur la prévention ; pour développer des instruments législatifs, fiscaux et de financement qui se complètement mutuellement ; et pour soutenir les mesures comportementales se renforçant mutuellement destinées à la conservation de la biodiversité et à améliorer l'état de santé.
4. Il a été conclu qu'il fallait mettre davantage l'accent sur la conservation de la biodiversité pour la promotion de la santé, et ce, en appui à une approche cohérente et coordonnée visant à intégrer la santé dans toutes les politiques.[[4]](#footnote-5) Il a également été convenu que des outils ciblés tels que les évaluations des répercussions sur l'environnement, le partage de données entre les secteurs, les systèmes de suivi et de surveillance coordonnés qui soutiennent la détection précoce d'éclosions de maladies infectieuses, et les outils de communication des risques pour les décideurs et le grand public, exigeaient une coordination renforcée. L'importance des recherches transdisciplinaires soutenant la mise en œuvre de mesures cohérentes qui s'appuient sur des données factuelles a également été soulignée. La sensibilisation, le renforcement des capacités et l'éducation aux bienfaits sur la santé qui sont associés à la gestion durable, la conservation et l'utilisation de la biodiversité, ainsi que les approches transsectorielles de la santé sont tous considérés comme des éléments essentiels à la réalisation de ces objectifs partagés. L'un des participants a souligné que la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en soutien à l'état de santé ne peuvent plus se limiter aux mesures nationales volontaires, notant la nécessité d'un accord mondial juridiquement contraignant, qui équivaudrait aux Contributions déterminées au niveau national au titre de la CCNUCC. Un autre participant a souligné que la priorité devrait être accordée à la sensibilisation dans le milieu de la santé publique en tant que mesure de priorité la plus importante parce que les avantages indirects de la protection de la biodiversité pour la santé humaine sont considérables, mais souvent mal compris par les professionnels des politiques de la santé.
5. Entre autres mesures, il a également été convenu que l'élaboration de cadres législatifs et de lignes directrices visant à renforcer l'utilisation de la biodiversité dans les systèmes agricoles, la production et la commercialisation accrues d'espèces locales à valeur nutritive élevée, l'élaboration de recommandations diététiques, la réduction de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés, de produits chimiques et pesticides nocifs, et une combinaison de mesures ciblant l'ensemble de la chaîne alimentaire sont des étapes essentielles pour aboutir à des systèmes alimentaires plus résilients, capables de fournir un meilleur appui à la sécurité alimentaire, des régimes alimentaires et une nutrition diversifiés. Ces mesures, et d'autres, telles que les jardins urbains, ont également été présentées comme des moyens efficaces de soutenir l'apport d'autres services écosystémiques qui influencent l'état de santé de manière indirecte, tels que la pollinisation, la qualité du sol et le contrôle des ravageurs, et de réduire le fardeau croissant que représentent les maladies non transmissibles, telles que l'obésité, le diabète et la malnutrition. Par ailleurs, les participants ont admis qu'une meilleure gestion des écosystèmes et une meilleure conservation de la biodiversité recèlent un important potentiel de réduction des éclosions de maladies zoonotiques et à vecteur.
6. Les solutions ancrées dans la nature et les approches holistiques de la santé, telles que One Health and Planetary Health, dans lesquelles la biodiversité et la santé des écosystèmes sont intégrées efficacement dans les stratégies nationales ont été identifiées comme étant des points d'appui particulièrement efficaces pour l'intégration de la biodiversité, la cohérence des politiques transsectorielles. De plus, elles peuvent permettre d'aligner les objectifs nationaux sur les engagements mondiaux, tels que le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les solutions ancrées dans la nature ont également été reconnues comme mesures rentables pour améliorer la résilience face aux changements climatiques et atténuer le risque de catastrophe.
7. Plusieurs gouvernements ont également souligné la valeur de la biodiversité comme source de médecines traditionnelles, d'enrichissement culturel et spirituel, de connaissances traditionnelles et de découvertes biomédicales, mettant en évidence la nécessité du partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, tout en notant l'importance de promouvoir la récolte, la commercialisation et le catalogage durables des plantes médicinales. Une utilisation plus judicieuse des ressources en eau et la réduction de la pollution et des déchets ont également été identifiés comme des mesures permettant d'optimiser les avantages indirects pour la biodiversité et la santé humaine.
8. Enfin, un certain nombre de participants ont soutenu l'intégration de la biodiversité dans la planification de l'espace et la promotion du développement d'infrastructures vertes et du contact avec la nature dès l'enfance, en particulier dans les zones urbaines, ce qui optimiserait également les bienfaits sur la santé associés à l'exposition à la diversité microbienne dans l'environnement et réduirait une panoplie de maladies non transmissibles. Ont également été présentées des politiques associées visant à faciliter le contact avec la nature, telles que les politiques nationales de renforcement des activités de loisirs à l'extérieur et de promotion de l'inclusion sociale.
9. Les grandes alliances entre les secteurs de la santé et relatifs à la biodiversité à l'échelle nationale, ainsi que le soutien aux communautés locales, aux partenariats avec le secteur privé et la coopération accrue entre l'OMS, le Secrétariat de la Convention et les gouvernements sont tous considérés comme des éléments importants pour aboutir à la cohérence politique et au changement transformateur requis afin de surmonter les plus grands défis de notre temps dans les domaines de l'environnement, de la santé mondiale et du développement.
10. Comme beaucoup l'ont noté, les liens entre la biodiversité et la santé sont au cœur du thème de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties, « Investir dans la biodiversité pour la planète et ses peuples ». Comme d'autres participants l'ont noté en outre, « des écosystèmes sains devraient être considérés comme le pilier de soins de santé rentables ».

# INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES SECTEUR MINIER ET ÉNERGÉTIQUE

## Introduction

1. La table ronde a été co-présidée par M. Tarek El-Molla, ministre du Pétrole et des Ressources minières de l'Égypte, et M. Carlos Manuel Rodriguez, ministre de l'Environnement et de l'Énergie du Costa Rica. Dans ses remarques liminaires, M. El-Molla a noté que, si les secteurs minier et énergétique fournissaient de nombreux avantages économiques, il était néanmoins urgent de réduire les effets négatifs, directs et indirects, sur la biodiversité et les services écosystémiques résultant de leurs activités. M. Rodriguez a abordé les enjeux institutionnels associés à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs minier et énergétique, appelant à une approche plus globale et intégrée à l'échelle nationale. Il a noté les expériences positives au Costa Rica depuis que les responsabilités de l'environnement, de l'eau, de l'énergie et du secteur minier ont été regroupées au sein d'un seul et même ministère en 1986.
2. Ensuite, les participants ont entendu plusieurs exposés présentés par des représentants de divers pays et organisations sur le meilleur moyen d'intégrer la biodiversité dans les secteurs minier et énergétique.
3. M. Denis Sandy, ministre des Terres, du Logement et de l'Environnement de Sierra Leone, a présenté un aperçu des enjeux auxquels font face de nombreux pays en développement, faisant référence à la pauvreté, la croissance démographique et l'expansion urbaine, combinées à un manque de capacités des organismes de régulation pour faire respecter la conformité aux exigences sociales et environnementales par les entreprises des secteurs énergétique et minier qui exercent toutes des pressions croissantes sur les zones riches en biodiversité. Il a exhorté les acteurs des différents secteurs (ministères compétents, organismes, organisations non gouvernementales, entreprises) à collaborer afin d'améliorer l'intégration des considérations relatives à la biodiversité dans les secteurs énergétique et minier.
4. M. Thulas Nxesi, ministre des Travaux publics de l'Afrique du Sud, a attiré l'attention sur la nécessité d'équilibrer les avantages économiques découlant des secteurs minier et énergétique avec la nécessité d'assurer un développement économique et social juste et équitable. Il a également noté l'importance que revêtent l'innovation, le transfert de technologies et le partage des connaissances en tant que facteurs permettant de réduire les pressions exercées par ces secteurs sur la biodiversité et les écosystèmes.
5. M. Brian Sullivan, directeur général de l'International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (IPIECA), a présenté un aperçu du rôle de son organisation dans l'aide apportée à l'industrie pétrolière et gazière pour améliorer ses performances environnementales et sociales en partageant les bonnes pratiques et les connaissances dans les milieux industriels, en faisant participer diverses parties prenantes, en informant des risques et en encourageant l''établissement de rapports transparents sur les indicateurs de biodiversité par rapport aux références établies, tout en visant l'amélioration des bonnes pratiques.
6. Des interventions ont été réalisées par les ministres et des représentants de haut niveau de 33 pays.[[5]](#footnote-6)

## Synthèse des débats

1. Dans leurs interventions, de nombreux représentants ont souligné les mesures concrètes prises par leurs gouvernements pour intégrer la biodiversité dans les secteurs énergétique et minier, s'alignant ainsi avec le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris. L'augmentation des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre a été identifiée comme une priorité essentielle pour de nombreux pays. Dans ce contexte, les intervenants ont noté que la transition vers une économie à faibles émissions de carbone doit être bien planifiée pour réduire au minimum les effets négatifs sur la biodiversité.
2. À cet égard, l'intégration des considérations relatives à la biodiversité dès le début des étapes de planification est essentielle pour réduire au minimum les répercussions sur la biodiversité et les services écosystémiques et pour éviter les conflits avec les communautés locales. De nombreux intervenants ont fait rapport sur les dispositions législatives et réglementaires exigeant que des gestionnaires mènent de vastes consultations avec les peuples autochtones et les communautés locales et fassent preuve d'une bonne gestion de l'environnement tout au long de la durée de vie du projet, y compris lors de la phase de déclassement.
3. Parmi les mesures, outils et politiques soulignés qui réduisent les répercussions négatives sur la nature, certains comprenaient la mise en œuvre de codes et de législations concernant le secteur minier, un respect strict des évaluations environnementales par les industriels, des dialogues multipartites et un suivi. L'établissement d'accords internationaux et régionaux, ainsi que de normes et codes internationaux, était considéré comme un élément essentiel pour guider la mise en œuvre de bonnes pratiques et de protections sociales dans ces secteurs aux niveaux national et local.
4. Par ailleurs, la coopération sur le partage des connaissances, les bonnes pratiques et les technologies innovantes étaient considérées comme des facteurs importants, capables de mettre la communauté mondiale sur la voie d'un développement vraiment durable.
5. En conclusion, bien que les secteurs énergétique et minier soient des sources importantes pour la croissance économique, l'emploi et le développement, la table ronde a souligné la nécessité pour les gouvernements, les industries et les autres parties prenantes d'améliorer les politiques et les pratiques afin de réduire au minimum ou d'atténuer efficacement la perte de biodiversité, de compenser les dommages et d'assurer le bien-être des humains et de la planète.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Autriche, Belarus, Botswana, Burkina Faso, Congo, Djibouti, El Salvador, Équateur, Espagne, État de Palestine, Gabon, Guinée-Bissau, Hongrie, Indonésie, Israël, Koweït, Lituanie, Malaisie, Mali, Maroc, Nigeria, Norvège, Pologne, Rwanda, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Seychelles, Sierra Leone, Suisse, Thaïlande, Togo. [↑](#footnote-ref-2)
2. Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Brésil, Estonie, Finlande, Inde, Italie, Japon, Kenya, Madagascar, Malte, Mexique, Suède, Tchad, South Pacific Regional Environment Programme (SPREP), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et Union pour la Méditerranée. [↑](#footnote-ref-3)
3. Afrique du Sud, Angola, Autriche, Brésil, Danemark, Égypte, El Salvador, État de Palestine, Finlande, Gabon, Ghana, Hongrie, Indonésie, Israël, Koweït, Luxembourg, Mali, Malte, Nigeria, Norvège, Pays-Bas, République du Congo, Slovénie, Suède, Union européenne, Viet Nam, Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) Centre for Biodiversity, Bioversity International, UICN, Mediterranean Information Office for Environment, Culture and Sustainable Development (MIO-ECSDE), SPREP, UNESCO et OMS. [↑](#footnote-ref-4)
4. <http://www.who.int/healthpromotion/frameworkforcountryaction/en/> [↑](#footnote-ref-5)
5. Algérie, Allemagne, Andorre, Bangladesh, Belarus, Belgique, Botswana, Burkina Faso, Canada, Colombie, Côte d’Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Équateur, Guinée, Indonésie, Lituanie, Malaisie, Maroc, Népal, Niger, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Soudan, Suisse, Tchad, Thaïlande et Venezuela (République bolivarienne de). [↑](#footnote-ref-6)